

Développement durable

## Des conseillers territoriaux aident la transition énergétique des établissements ligériens

Publié le 16/06/22 - 10h52

**Le dispositif ETE en Pays de la Loire encourage le secteur de la santé à s'acculturer à celui de l'énergie. Cinq conseillers portés par les GHT et les syndicats d'énergie accompagnent chaque établissement dans la mise en place de plans d'actions.**

Alors qu'un réseau de conseillers transition énergétique et écologie en santé se dessine, la mission d'appui au service de la performance des établissements et services sanitaires et médico-sociaux (Mapes) des Pays de la Loire n'a pas attendu pour accompagner les structures dans leur transition énergétique (lire notre [article](#)). L'ARS a lancé en mai 2021 le dispositif Efficacité et transition énergétique (ETE) du secteur de la santé, après la signature d'une convention avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Une journée régionale dédiée à ETE a été organisée ce 14 juin. L'occasion de prendre connaissance de premiers retours positifs, qui s'accompagnent déjà d'une montée en charge grâce à une dynamique nationale.

"La genèse du projet date de 2018, alors que le décret tertiaire n'était pas encore un sujet prioritaire pour les établissements", explique à *Hospimedia* Bernard Prud'Homme-Lacroix, coordinateur de la mission investissements immobiliers sanitaires et médico-sociaux pour l'ARS. En lien avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), celle-ci a donc mis en place dès 2018 un conseiller en énergie partagé (CEP) pour apporter son expertise aux 1 633 établissements sanitaires et médico-sociaux de la région. "Face à la très forte demande des établissements et à l'efficacité de l'accompagnement individualisé, nous avons eu besoin d'étoffer le dispositif, ce qui s'est fait grâce à l'intérêt de la FNCCR pour le secteur de la santé", détaille le coordinateur. D'ordinaire plus impliquée auprès des collectivités territoriales, la fédération s'est rapprochée de deux régions pilotes, les Pays de la Loire et la Nouvelle-Aquitaine. Leur objectif commun : construire un dispositif qui associe l'écosystème de l'énergie présent sur les territoires et les établissements du secteur de la santé.

### Deux coordinateurs régionaux et cinq conseillers

Le dispositif ETE est ainsi né. Afin d'accompagner les structures de chaque département, cinq postes de conseiller en maîtrise de l'énergie ont été créés. Pour accueillir ces derniers et assurer la gestion de proximité, des binômes ont été définis dans chaque territoire, rassemblant chacun un syndicat d'énergie et un établissement support de GHT. Le pilotage des cinq conseillers est quant à lui assuré par deux coordinateurs régionaux, positionnés à la Mapes. Grandes surfaces, taux d'occupation importants, fonctionnement 24h/24, plateaux techniques, logistique, cuisine et lingerie... Les secteurs de la santé et du médico-social nécessitent un accompagnement spécifique, rappelle Aude Menu, directrice de la Mapes. "De nombreux établissements de petite taille n'ont pas le temps et les ressources pour se lancer dans les démarches de réduction de leur consommation d'énergie. Le conseiller les aide à mettre en place un plan d'actions, en les hiérarchisant."

Les conseillers en maîtrise de l'énergie sont également outillés pour évaluer la consommation d'énergie et aident les établissements à définir l'année de référence pour calculer la réduction de leur dépense avant d'établir les objectifs (lire notre [fiche](#) pratique). Les conseillers prônent d'abord des actions simples et peu coûteuses. "Un directeur de travaux d'un hôpital de proximité a expliqué avoir identifié avec le conseiller 200 actions, certaines parfois très simples comme éviter de chauffer en permanence des locaux inutilisés la nuit", illustre Bernard Prud'homme-Lacroix. L'établissement peut donc rapidement

commencer à économiser sans perdre en confort. La spécificité réside également dans le suivi sur le long terme du plan d'actions de l'établissement par le conseiller. La convention sur trois ans implique des financements de l'ordre de 1 million d'euros (M€) par la FNCCR et 1,5 M€ par l'ARS. Ces enveloppes sont destinées à financer les postes de conseillers mais aussi les études techniques jusqu'à 60% et l'outillage jusqu'à 50%.

#### Des enjeux forts de mutualisation des pratiques et des outils

La Mapes, mission d'appui financée par l'ARS et rattachée au CHU de Nantes (Loire-Atlantique), a joué un rôle indispensable dans la mise en place du dispositif ETE. *"C'est une ressource que l'on met à disposition et qui entretient des relations bilatérales avec les établissements"*, décrit Bernard Prud'homme-Lacroix. Plus de 100 établissements ont participé à la journée consacrée au dispositif ETE, destinée à partager les retours d'expérience. 124 établissements sont inscrits dans cette démarche mais davantage utilisent aussi les autres ressources de la Mapes. *"Nous proposons une base documentaire, des liens vers des ressources ainsi que des webinaires tout au long de l'année sur des sujets très pragmatiques, comme la consommation d'eau chaude"*, détaille Aude Menu. Les outils et la documentation sont accessibles sur le [site](#) de la mission. Au total, ce sont 241 établissements qui ont bénéficié des formations ou des animations proposées en lien avec ETE.

## Six conseillers supplémentaires grâce à l'AMI national

Avec ce dispositif, l'ARS et la Mapes ont pris de l'avance. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a en effet été lancé en novembre 2021 par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la DGOS, afin de financer 151 conseillers et coordinateurs en transition énergétique et écologique en santé (CTEES, lire nos articles [ici](#) et [là](#)). 10 M€ sont dédiés sur quatre ans au déploiement de ces derniers. Ce financement permettra l'arrivée de six conseillers en maîtrise de l'énergie supplémentaires dans les Pays de la Loire dans les prochains mois. La fin du projet ETE est prévue pour décembre 2023 mais les acteurs espèrent pérenniser les postes au terme du dispositif national, après avoir observé les premiers effets positifs de cet accompagnement individualisé.

---

**Perrine Debacker**

---

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

**Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?**

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

**Votre structure est abonné ?**

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>